

DÉLIBÉRATION du conseil municipal de la commune d'AUSOIS

Séance du mardi 13 mai 2025

Nb de conseillers		Vote	
En exercice :	15	POUR	11
Présents :	11	CONTRE	0
Votants :	11	Abstention	0

Délibération N°2025.058

Secrétaire de séance : Hervé GOMES-LEAL

Date de la convocation : 06 mai 2025.

Objet : subventions aux associations.

L'An deux mille vingt-cinq et le treize mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'AUSOIS, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BOYER, maire.

Etaient présents : M. Hervé GOMES-LEAL, Mme Françoise RICHARD, adjoints,
Mmes Julie ARNAUD, Claudette PAYERNE-BACCARD, Myriam COUVERT.
Messieurs Jean-Jacques AGUSTIN, Jean-Marie FRESSARD, Cédric PERILLAT MERCEROZ,
Adrien PEYRE DE GROLEE VIRVILLE, Hervé RATEL.

Absents/excusés Camille COL, Maurice BODECHER (procuration à Françoise RICHARD), Philippe REVELHAC, Jean-Louis VIGNOUD (procuration à Stéphane BOYER).

Mme Julie ARNAUD, membre du bureau du groupe folklorique et M. Cédric PERILLAT-MERCEROZ, membre de Oéscalade, ne prennent pas part aux débats et au vote.

M. le Maire donne la parole à M. Hervé GOMES-LEAL. Celui-ci informe le conseil municipal que la commission en charge de l'instruction des dossiers de demandes de subvention présentés par les associations s'est réunie et propose au conseil municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

JSP Maurienne	200.00€
Locomotive	100.00€
Ligue Contre le Cancer	200.00€
Les Restos du Cœur	100.00€
Secours Catholique	100.00€
Association Mémorial du 15 ^{ème} BCA	200.00€
Régul Matous	50.00€
Association Loisirs Créatifs Modane	100.00€
Université Populaire Haute Maurienne	150.00€
Ateliers Mains Créatives	100.00€
Chorale le Petit Bonheur	150.00€
GRAC MODANE	150.00€
Association artistique Modane	200.00€
Groupe Folklorique AUSOIS	3 200.00€
Chorale Haute Maurienne chante	150.00€
Musée d'AUSOIS	600.00€
Chorale Pas Ages Fête Dieu	500.00€
Club Nautique de Modane	250.00€
Association Sport et Handicap Maurienne	150.00€
Modane Volley Ball	100.00€
Club de Tir Modane	100.00€
U.A.M	100.00€
Oéscalade	3 000.00€
AAPPMA	250.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix POUR :

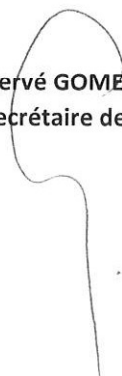
DÉCIDE d'attribuer les subventions ci-dessus listées aux associations désignées,

DIT que les crédits sont ouverts à l'article 6574,

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet.



Stéphane BOYER,
Maire



Hervé GOMES-LEAL,
Secrétaire de séance